

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET ;
Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO ;
Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Bernard LABORDE à Albert BLONDEL ;
Maha GULFRAZ à François ROSE ;
Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE ;
Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY ;
Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION ;
Jennifer BONINO à Laurent POULOT ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Twirling Club les Galaxies.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Une athlète du Twirling Club les Galaxies de Montmagny, après avoir brillamment franchi les différentes phases qualificatives, est sélectionnée pour les championnats du monde de Twirling Bâton qui se dérouleront à Liverpool au Royaume-Uni en août 2023.

Par son travail, le Twirling Club les Galaxies de Montmagny inculque auprès de ses licenciés les valeurs du sport comme le courage, l'abnégation, le dépassement de soi, les bienfaits de la pratique physique et sportive sur la santé et les valeurs de la République par le biais du sport. Par leur comportement lors des différentes compétitions, les athlètes de l'association donnent une image positive de la ville de Montmagny.

Par conséquent, la ville souhaite apporter son concours en attribuant une subvention de 500 € à l'association Twirling Club les Galaxies, pour permettre à son athlète de participer aux championnats du monde de Twirling Bâton qui se dérouleront à Liverpool au Royaume-Uni.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €, pour couvrir une partie des frais engendrés par la participation de l'athlète aux championnats du monde de Twirling Bâton au mois d'août 2023.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-050-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le courrier du 08 mai 2023 par lequel l'association Twirling Club les Galaxies sollicite une subvention exceptionnelle ;

Considérant les excellents résultats sportifs du Twirling Club les Galaxies ayant permis la sélection d'une athlète de l'association et la représentation de la ville de Montmagny aux championnats du monde de Twirling Bâton à Liverpool au Royaume Uni en août 2023 ;

Considérant le travail effectué par l'équipe encadrante : Président, membres du bureau, bénévoles, entraîneurs auprès des licenciés de l'association pour leur inculquer les valeurs du sport comme le courage, l'abnégation, le dépassement de soi, les bienfaits de la pratique physique et sportive sur la santé et les valeurs de la République par le biais du sport ;

Considérant le coût que représente la participation de l'athlète sélectionnée aux championnats du monde de Twirling Bâton pour le Twirling Club les Galaxies ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer à l'association Twirling Club les Galaxies une subvention exceptionnelle de 500 € pour couvrir une partie des frais engendrés par la participation de l'athlète aux championnats du monde de Twirling Bâton au mois d'août 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prélever au budget communal les crédits correspondants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	10 JUIL. 2023
Publié le.....	10 JUIL. 2023
Notifié le.....	10 JUIL. 2023
Montmagny, le.....	10 JUIL. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230705-DL2023-0507-050-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Acte à classer

DL2023-0507-050

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-10T10-37-37.01 (MI246273655)

Identifiant unique de l'acte : 095-219504271-20230705-DL2023-0507-050-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Twirling Club les Galaxies

Date de décision : 05/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0507-050.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/07/23 à 10:07

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 10/07/23 à 10:07

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 10/07/23 à 10:10

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 10/07/23 à 10:37

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 10/07/23 à 10:44